

**AVIS DE PROMULGATION
ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT RGCA15-10-0004
RÈGLEMENT RGCA15-10-0005
RÈGLEMENT RGCA15-10-0007

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement RGCA15-10-0004 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs.

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement RGCA15-10-0005 autorisant un emprunt de 1 461 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement RGCA15-10-0007 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de piste cyclable et de divers travaux connexes.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 20 janvier 2015.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement